Chenilles processionnaires: risques, précautions et idées reçues



Dossier thématique Mai 2025



Danger pour la santé et l'environnement ?

Chaque année, les chenilles processionnaires suscitent l'inquiétude en raison des dangers éventuels qu'elles représenteraient pour la santé humaine et animale, ainsi que pour l'environnement. Il est toutefois essentiel d'apporter des faits chiffrés et des informations scientifiques pour mieux comprendre ces insectes.

Les reconnaître

Les Processionnaire du pin (Thaumetopoea pityocampa) et Processionnaire du chêne (Thaumetopoea processionea) sont deux espèces présentes en France dont les chenilles évoluent en groupe et se déplacent en file indienne.

Chaque espèce a ses caractéristiques propres :



By Basotxerri - Own work, CC BY-SA 4.0, https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=120678137

Processionnaire du pin: visible essentiellement sur pins et cèdres, elles forment des nids de soie aux extrémités des branches. Sa chenille est brune noirâtre avec des taches rougeâtres et une face ventrale jaune.







Processionnaire du chêne: visible uniquement sur les chênes, elle construit ses nids sur les troncs et grosses branches. Sa chenille est grise argentée avec une ligne foncée sur le dos.

Les chenilles Processionnaires du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) et du chêne (*Thaumetopoea processionea*) sont des Lépidoptères indigènes en France, et donc <u>non exotiques</u>, comme on peut parfois le lire.

Le cycle de vie de ces chenilles varie selon les conditions climatiques, mais elles sont principalement visibles à ce stade (nommé état larvaire) entre l'automne et le printemps pour la Processionnaire du pin, et au printemps pour celle du chêne.



Processionnaire du pin (Thaumetopoea pityocampa)



Processionnaire du chêne (Thaumetopoea processionea)

Etat adulte (dit "imago"):



Processionnaire du pin (Thaumetopoea pityocampa)



Processionnaire du chêne (Thaumetopoea processionea)

La nymphose a lieu dans le nid pour les Processionnaires du chêne et dans le sol pour les Processionnaires du pin de juin à début août. Les nids abandonnés, contenant des débris d'exuvies larvaires et de nymphe (ou chrysalide) ainsi qu'un nombre important de poils, peuvent encore garder leur potentiel urticant plusieurs années.

La Processionnaire du pin peut rester en dormance (diapause) dans le sol pendant plusieurs années, jusqu'à 7 ans.

Contrairement à certaines idées reçues, ces deux espèces ne réalisent qu'une seule génération par an, même dans les régions plus chaudes. La période où elles sont présentes sous forme de chenilles est donc limitée, ne dépassant pas deux mois localement, ce qui signifie que les risques de contact avec l'Homme et les animaux domestiques sont restreints dans l'année.

Risques pour la santé humaine

Les risques pour la santé apparaissent dès que les chenilles atteignent leur troisième stade larvaire, moment où elles développent leurs poils urticants. Pour la Processionnaire du pin, cette période s'étend généralement de janvier à avril, et pour la Processionnaire du chêne, d'avril à juillet, selon les conditions météorologiques locales.

Le risque de contact est principalement lié à la Processionnaire du pin, car elle descend au sol en groupe pour aller se nymphoser sous terre. La Processionnaire du chêne, elle, reste en hauteur et représente donc un risque moindre en dehors des zones fortement infestées.

Selon le rapport de l'Anses de juin 2020, il y a eu 1300 cas symptomatiques d'exposition aux chenilles processionnaires enregistrés par les Centre anti-poison (CAP) entre 2012 et 2019. Ces chiffres ne concernent que les cas remontés aux CAP: le nombre réel de personnes touchées est donc probablement plus important.

Toutefois, ces données permettent aussi de prendre du recul face aux nombreux articles alarmistes : si le risque existe bel et bien, il reste limité et peut être maîtrisé en communiquant et en adoptant des précautions adaptées.





<u>Voir la plaquette réalisée par l'Anses</u>

Pour rappel, ces risques pour la santé sont aussi présents pour vos animaux domestiques (chiens, chats, chevaux).

Seules les chenilles Processionnaires du pin et du chêne, sur plus de 5 555 espèces de chenilles présentes en France, sont classées comme urticantes et réglementées en raison de leur impact potentiel sur la santé humaine et animale. Pourtant, la confusion avec d'autres chenilles poilues entraîne souvent des craintes injustifiées.

En réalité, plus de 200 espèces de chenilles poilues s'observent et sont totalement inoffensives.

Exemple de chenilles inoffensives :



La Livrée des arbres (Malacosoma neustria)



L'Ecaille chinée (Euplagia quadripunctaria)

Les chenilles processionnaires font partie de l'écosystème et font partie de l'alimentation de nombreux prédateurs naturels (oiseaux, hérissons, autres insectes, chauve-souris...).

Dans des conditions écologiques équilibrées, leur population est régulée naturellement.

Cependant, les activités humaines perturbent ces équilibres, favorisant leur prolifération dans certaines zones (plantations monospécifiques, disparition des prédateurs naturels...)



Quels dégâts pour les arbres ?

Les chenilles de processionnaires ne s'attaquent ni aux plantes basses, y compris celles cultivées, ni aux arbres fruitiers, ni aux autres feuillus ou résineux des forêts, comme les charmes ou les sapins. Il est important de rappeler que les chenilles processionnaires sont classées parmi les espèces dont la prolifération peut représenter une menace pour la santé humaine (Article D1338-1), mais elles ne sont pas spécifiquement désignées comme nuisibles aux végétaux ou responsables de défoliation.

L'impact sanitaire est principalement lié à la présence des chenilles, associée à une forte densité humaine qui augmente les risques de contact.

Ces espèces suivent un cycle fortes pluriannuel. de avec pullulations observées cycliquement : tous les 5 à 6 ans pour la Processionnaire du pin et tous les 8 à pour celle du Cependant. les dans zones d'expansion, notamment en milieu urbain, la Processionnaire du pin connaît une prolifération continue, en raison de l'absence ou du retard d'installation de ses ennemis naturels.

Enfin, il est essentiel de souligner que la réglementation en vigueur n'incite en aucun cas à éradiquer ces deux espèces.

Signaler les chenilles PLATEFORME INTERACTIVE SIGNALEMENT CHENILLES PROCESSIONNAIRES En savoir plus sur la plateforme

Ce qu'il faut retenir

Les chenilles Processionnaires du pin chêne sont des espèces indigènes en France, et non exotiques, contrairement à ce qui est parfois relayé. Leur présence dans certains territoires est ancienne. Pour les Processionnaires du pin, expansion vers le nord et en latitude est très favorisée par le réchauffement climatique, au point que l'espèce est reconnue comme désormais marqueur avéré de ce phénomène par le GIEC.

Aujourd'hui, la majorité du territoire français est considérée comme climatiquement favorable à son établissement. La Processionnaire du pin est ainsi capable de former des foyers isolés, bien au-delà du front naturel d'expansion — notamment dans le nord et le nord-est — suite au transport accidentel de chrysalides avec le sol de pins en provenance de zones déjà infestées.

Si leur prolifération peut présenter un risque pour la santé humaine et animale, il est essentiel d'adopter une approche équilibrée.

La confusion avec d'autres chenilles entraîne souvent des craintes injustifiées. Il existe plus de 200 autres espèces de chenilles poilues, totalement inoffensives, et qui jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes.

Contrairement à certaines idées reçues, les chenilles processionnaires ne s'attaquent essentiellement qu'à des arbres spécifiques : la Processionnaire du pin consomme majoritairement les aiguilles des pins et des cèdres, tandis que celle du chêne se nourrit exclusivement des feuilles de chêne. Elles ne colonisent pas d'autres types de végétaux, hors cas particuliers.

Par ailleurs, elles ne tuent pas leurs arbres-hôtes, car cela compromettrait la survie des générations suivantes. Si elles entraînaient la mort de leurs arbres nourriciers, elles auraient disparu depuis longtemps

Enfin, ces insectes font partie intégrante de la biodiversité et sont régulés par de **nombreux** prédateurs naturels, tels que les oiseaux, les chauves-souris ou encore les hérissons et d'autres insectes. Toutefois, les activités perturbent humaines équilibres, favorisant parfois leur prolifération. La multiplication des plantations monospécifiques, la disparition des prédateurs naturels et la modification des habitats autant de facteurs sont favorisent leur présence.

Plutôt qu'une approche alarmiste, exagérée et faisant des amalgames sans fondement meilleure scientifique. une connaissance de leur biologie et de leur rôle écologique permet de mieux gérer leur présence et de limiter les risques de contact. L'information et la sensibilisation du public restent donc les clés pour cohabiter sereinement avec ces espèces, tout en protégeant la humaine. santé animale l'environnement.

Plaquette réalisé par Alexis Borges et Léna Polin avec la participation de Alain Roques, François Lasserre, Samuel Jolivet, Alix Sauve, Claire Camilleri, Alexis Wodey et Herve Guyot.

Chiffres clés:

2 espèces différentes de chenille processionnaires ciblées

(Thaumetopoea pityocampa & Thaumetopoea processionea)

1300 cas symptomatiques enregistrés par les Centres anti-poison

entre 2012 et 2019.

Contrairement aux idées reçues, les poils visibles sur le corps des chenilles ne sont pas responsables des réactions urticantes.

Les véritables coupables sont en fait des poils microscopiques, dissimulés dans de petits ballonnets sur leur dos, et donc invisibles à l'œil nu.

Cette confusion conduit souvent à une méfiance injustifiée envers toutes les chenilles poilues.

Elles sont classées parmi les espèces "dont la prolifération représente une menace pour la santé humaine"

Article D1338-1

mais ne sont pas spécifiquement désignées comme nuisibles aux végétaux ou responsables de défoliation.